

COMMUNE DE PUPILLIN

39600

N° 37 – PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 24 JANVIER 2024

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, PETIT Léo, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, CART Odile

Absents excusés : DUROCHÉ Michelle, qui a donné pouvoir à M. MARGUET Bernard,
LAURENT Éric, qui a donné pouvoir à M. PACCARD Joël,
THIEVENT Christiane

Absent : PETIT Damien

Secrétaire de séance : Mme CART Odile

ORDRE DU JOUR :

- 1) Autorisation à donner au maire pour pouvoir payer les factures d'investissement avant le vote du budget
- 2) Renouvellement convention SIDEC (logiciel informatique)
- 3) Choix de l'entreprise pour la réfection du Chemin de bois
- 4) Exonération de taxe foncière en faveur des logements neufs présentant un performance énergétique et environnementale élevée
- 5) Fin de contrat de la femme de ménage
- 6) Questions diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

1) Autorisation à donner au maire pour pouvoir payer les factures d'investissement avant le vote du budget

Afin de pouvoir régler les factures d'investissement au début de l'année 2024 (avant le vote du budget primitif), le conseil **autorise à l'unanimité le Maire** à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (2023), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- Article 2117 : Bois et forêts : 5 000 €
- Article 21318 : Autres bâtiments publics : 8 000 €

2) Renouvellement convention SIDEC (logiciel informatique)

Le SIDEC a créé et développé une activité relative aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) afin d'assister les communes jurassiennes, essentiellement rurales dans la modernisation de leur gestion.

Dans le cadre de cette mission, le SIDEC apporte aux collectivités des outils informatiques (logiciels de comptabilité, facturation, paye, élections, aide à la dématérialisation, cadastre, contrôle de légalité en ligne...) ainsi qu'un système de télémaintenance et assistance technique que la commune de Pupillin utilise régulièrement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de services à conclure avec le SIDEC pour les services d'accompagnement aux usages du numérique, et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

3) Choix de l'entreprise pour la réfection du Chemin de bois

Après examen des propositions des candidats et du rapport d'analyse des offres proposé par l'Office National des Forêts et présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal,

- décide à l'unanimité de retenir l'offre proposée par l'entreprise **SJE COLAS**
 - pour un montant de **64 976,90 €HT**, soit un montant de **77 972,28 €TTC**
- informera les candidats non retenus dans les délais réglementaires
- notifiera à l'entreprise SJE COLAS qu'elle est retenue pour réaliser ces travaux
- demande à ABCD d'émettre l'ordre de service de démarrage des travaux, valant bon de commande,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce marché de travaux

4) Exonération de taxe foncière en faveur des logements neufs présentant un performance énergétique et environnementale élevée

Le Maire expose les nouvelles dispositions de l'article 1383-0B bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer à concurrence d'un taux compris entre 50% et 100% et pour la part qui lui revient, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'exonération de taxe Foncière sur les propriétés bâties visant les logements neufs et respectant les critères de performance énergétiques requis.

5) Fin de contrat de la femme de ménage

Le contrat de travail de Madame THIEVENT Claudine arrivera à échéance le 16 février prochain, le conseil autorise à l'unanimité le Maire à lui signer un nouveau contrat d'un an.

6) Questions diverses

Forêt communale :

- Le garde ONF effectuera une vente des frênes tombés dans la forêt.
- L'entreprise BREGAND est intéressée par les branchages de la parcelle 9.
- Une vente de bois de 600 m3 de résineux aura lieu le 29 janvier prochain, un prix de retrait a été fixé à 40 €/m3.

Subventions aux associations :

Suite à la subvention de 100 € donnée à la Maison des familles de Franche Comté fin 2023, nous avons reçu leur remerciement ainsi qu'une attestation de générosité.

INFORMATIONS :

***Jeux olympiques et paralympiques – grande randonnée vers Paris :**

Dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, sept grands itinéraires de randonnée vont converger de toute la France vers la capitale. Cette manifestation portée par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre va mobiliser plusieurs centaines de bénévoles partout en France.

Chaque comité départemental va s'impliquer pour réaliser la portion d'itinéraire qui traverse son département. Un passage de relais, matérialisé par des bâtons de marche personnalisés, s'opérera à chaque limite départementale.

Le Département du Jura a la chance d'être traversé par un des itinéraires nationaux à savoir l'axe « fortifications Vauban de Nice à Paris ».

Deux ambassadrices, membres du Comité Départemental du Jura vont récupérer le témoin à la limite de l'Ain (Coligny) le 24 mars 2024 pour réaliser les dix étapes jurassiennes en empruntant le GR® 59 (Voir le tracé en détail sur : <https://www.mongr.fr/trouver-prochaine-randonnee/itineraire/gr-59-du-ballon-d-alsace-a-la-savoie>) avant de le remettre à nos voisins du Doubs à Arc et Senans le mercredi 3 avril 2024.

Les ambassadrices traverseront Pupillin le **dimanche 31 mars 2024 dans la matinée ou l'après-midi** et seront accompagnées par des clubs de marche locaux (Également lundi 1er avril puisqu'elles dorment à Pupillin).

La Grande Randonnée vers Paris est ouverte à toutes et tous. Précision importante, chaque participant randonnera en totale autonomie (équipement, eau, alimentation et retour à son véhicule) !

JOURNÉES DE CONVIVIALITÉ, BÉNÉVOLAT



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

**Le maire
Jean-Luc BEAUPOIL**

**Le secrétaire de séance
Odile CART**